



Athénée Royal de Bruxelles 2

Ecole fondamentale

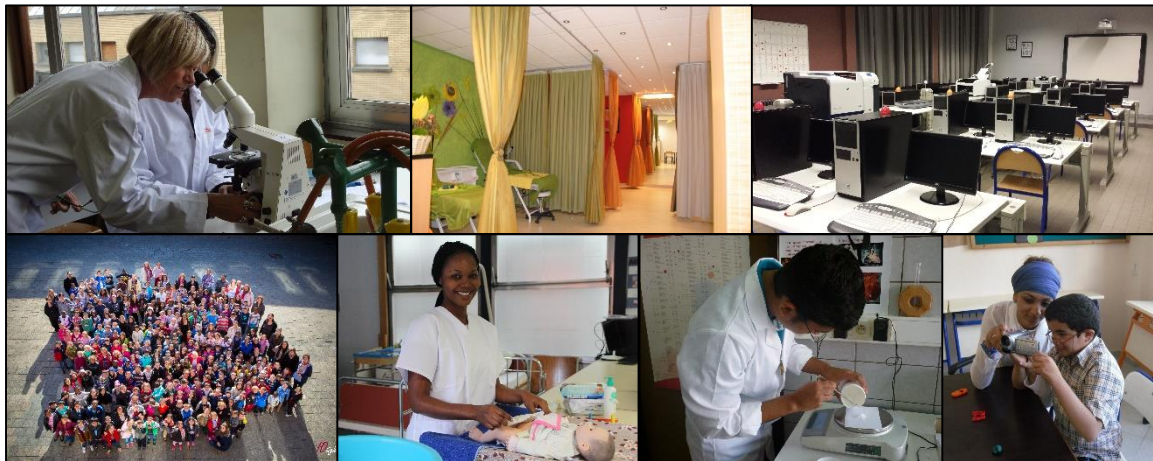
Rue Marie-Christine 37
1020 BRUXELLES
Tél. 02 425 14 57
Fax: 02 421 64 29
Courriel: fondamental@arbxl2.org

Ecole secondaire

Rue de Molenbeek 72-74
1020 BRUXELLES
Tél. 02 425 14 00
Fax: 02 420 41 23
Courriel: prefet@arbxl2.org

www.arbxl2.be

PROJET D'ÉTABLISSEMENT



2015-2018

TABLE DES MATIÈRES

1	L'ÉCOLE ET SON ENVIRONNEMENT	1
1.1	Un quartier urbain multiculturel à la dynamique « inter associative ».....	1
1.2	Le milieu familial et social	1
2	ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL.....	2
2.1	Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves	2
2.1.1	Niveau pédagogique	2
2.1.2	Niveau cadre de vie.....	2
2.1.3	Niveau communication	3
2.2	Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle	3
2.2.1	Niveau pédagogique	3
2.2.2	Niveau cadre de vie.....	4
2.2.3	Niveau communication	4
2.3	Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures	4
2.3.1	Niveau pédagogique	4
2.3.2	Niveau cadre de vie.....	5
2.3.3	Niveau communication	5
2.4	Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale	5
2.4.1	Niveau pédagogique	5
2.4.2	Niveau cadre de vie.....	6
2.4.3	Niveau communication	6
3	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	6
3.1	Possibilités d'études au sein de l'établissement et objectifs poursuivis	6
3.2	L'offre d'enseignement à l'Athénée Royal de Bruxelles 2	7
3.3	Objectifs généraux	7

3.4	Mettre en œuvre des démarches pour assurer la réussite de chacun.....	8
3.4.1	Au premier degré.....	8
3.4.1.1	Accueil des élèves de sixième primaire.....	8
3.4.1.2	Accueil des élèves de première année.....	8
3.4.1.3	Les modalités et l'organisation du 1 ^{er} degré de l'enseignement secondaire en trois ans.....	9
3.4.1.4	Démarches mises en œuvre pour assurer la réussite des élèves en difficulté et le soutien qui leur est accordé.....	9
3.4.2	Dans l'enseignement général.....	10
3.4.2.1	Démarches mises en œuvre pour assurer la réussite des élèves en difficulté et le soutien qui leur est accordé.....	10
3.4.3	Dans l'enseignement qualifiant (technique et professionnel).....	11
3.4.3.1	Au deuxième degré.....	11
3.4.3.2	Au troisième degré.....	11
3.4.4	Pour tous les degrés.....	15
3.4.4.1	Mesures mises en œuvre pour l'orientation des élèves.....	15
3.4.4.2	Le Centre Psycho-Médico-Social (CPMS).....	16
3.4.4.3	La Médiation scolaire.....	16
3.4.4.4	Contrat et/ou règlement de travail pour chaque cours.....	16
3.4.4.5	Responsabiliser les élèves dans les actes de la vie quotidienne.....	16
3.4.4.6	Favoriser l'accueil ou l'intégration d'élèves à besoins spécifiques et/ou issus de l'enseignement spécialisé.....	17
3.5	Créer un contexte d'apprentissage favorable pour l'acquisition des savoirs et des compétences.....	18
3.5.1	Au niveau des étudiants.....	18
3.5.1.1	Solliciter les expériences personnelles de chaque élève.....	18
3.5.1.2	Accorder une place importante.....	18
3.5.1.3	Donner un sens aux apprentissages.....	19
3.5.1.4	Dans les sections techniques et professionnelles, créer des situations de travail qui répondent aux contraintes de la vie professionnelle.....	19
3.5.2	Au niveau des enseignants.....	19
3.5.2.1	Lutter contre l'absentéisme scolaire.....	19
3.5.2.2	Accorder une place importante.....	19
3.5.2.3	Favoriser la formation en cours de carrière des enseignants et des éducateurs.....	20
3.6	Vivre ensemble, se connaître mutuellement, découvrir les contextes (famille – école), les différentes cultures.....	21
3.6.1	Inviter les parents à s'impliquer dans la vie de l'école.....	21
3.6.2	Associer les parents au processus éducatif.....	21
3.6.3	Travailler en collaboration avec des partenaires privilégiés.....	21

3.7	Activités mises en œuvre pour favoriser un climat relationnel propice à l'enseignement.....	22
3.7.1	Entre élèves.....	22
3.7.2	Entre élèves et professeurs.....	22
3.7.3	Entre les personnels.....	22
3.8	Conduire les jeunes vers une autonomie responsable.....	22
4	CONCLUSION	23

1 L'ÉCOLE ET SON ENVIRONNEMENT

1.1 Un quartier urbain multiculturel à la dynamique « inter associative »

Notre établissement ouvre ses portes à proximité du Parc de Laeken. Il accueille les enfants à partir de deux ans et demi et organise les enseignements maternel, préparatoire ainsi que secondaire général, technique et professionnel dans les secteurs :

- des services aux personnes (agent d'éducation, nursing, esthétique),
- de l'économie (sciences économiques, métiers du secrétariat),
- scientifiques (sciences pures et assistant pharmaceutico-technique).

Notre établissement se situe dans un quartier dynamique

- qui a vécu les différentes « phases » de migrations du pays ;
- proche d'un centre d'accueil de réfugiés ;
- où une part importante de la vie sociale des jeunes s'intègre dans l'espace public ;
- desservi par le métro, le tram et les bus ;
- où l'aménagement urbanistique se rénove grâce à une dimension participative, à un « Plan Global de Revitalisation », à des contrats de quartier ayant pour but d'agir là où de forts handicaps urbanistiques, économiques et sociaux se superposent ;
- où les dispositifs des services sociaux de la « Coordination Sociale de Laeken », publics et privés, « d'initiative citoyenne¹ », sont très actifs : école de devoirs, maison de jeunes, cours d'alphabétisation, etc.
- où les différents acteurs sociaux regroupés dans le « PICOL » (Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken) veulent « établir une plateforme de rencontre entre acteurs locaux » privilégiant des échanges et actions en partenariat ;
- où la « Maison de la Création » constitue un pôle artistique important.

1.2 Le milieu familial et social

La population scolaire est multiculturelle. Ce qui offre une richesse dans les échanges interpersonnels qui se traduit dans l'école par l'apport d'expériences variées offrant une ouverture sur le monde pour tous. La famille est partie prenante dans la vie de l'école dans le respect de ses particularités et de ses apports.

- L'école comptabilise de nombreuses nationalités et le français n'est pas toujours la langue maternelle.
- Pour compenser les faiblesses linguistiques de ses élèves l'équipe éducative adopte une pédagogie active où l'aspect pratique des apprentissages est au centre des

¹ Charte de la Coordination Sociale de Laeken.

préoccupations ; ce qui permet aux élèves de percevoir rapidement une évolution dans leur progression.

- Parce que l'on constate que les jeunes ont de plus en plus de difficultés de se projeter concrètement dans l'avenir, l'école a mis en place – en complément des structures existantes – différents projets visant à les soutenir.
- L'école présente une offre de formations étendue qui permet à chacun de trouver sa place, quel que soit son objectif de vie professionnel.
- La démotivation et le décrochage scolaire sont une réalité de notre époque à laquelle notre établissement n'échappe pas, c'est pourquoi différents processus sont mis en place pour y répondre rapidement. Un personnel qualifié et des moyens techniques permettent de renforcer cette réactivité et d'obtenir des résultats positifs en cette matière.
- La famille attend de l'école un rôle qui dépasse le cadre scolaire : le rôle d'une autorité parentale, voire d'une médiation familiale. Nous avons opté pour un partenariat avec les parents, les acteurs sociaux et la médiation scolaire pour y répondre.
- Le projet de l'école doit se centrer sur la construction de liens sociaux, éducatifs et professionnels.

2 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

De 2,5 ans à 12 ans: une meilleure réussite dans la continuité.

2.1 Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

2.1.1 Niveau pédagogique

- Dans la mesure du possible, former des classes de 20 élèves au maximum afin que les enfants puissent s'exprimer suffisamment (surtout au degré inférieur). Ne jamais dépasser 25 élèves par classe.
- Etablir une charte par classe au début d'année en définissant les sanctions en cas de non-respect du Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.), en gardant une ligne de conduite commune à toute l'école (assurer la continuité).

2.1.2 Niveau cadre de vie

- Maintenir les locaux en bon état par des rénovations de peintures, placement de tentures, des décorations ...
- Sécuriser la cour. Installer un préau.
- Continuer à acheter du matériel de jeu pour les récréations.
- Continuer le renouvellement du mobilier.
- Relancer le projet d'embellissement de la cour (jardin, fleurs, panneaux de jeux ...)

- Choisir un local adapté au nombre d'enfants par classe et aux différentes activités d'apprentissage.
- Promouvoir l'emploi d'un matériel adapté, en nombre suffisant et prévoir un espace de rangement adéquat (ex. 21 élèves, 21 paires de ciseaux et la boîte de rangement correspondante).

2.1.3 Niveau communication

- Réévaluer en concertations générales la coordination des sanctions et des règles de vie (punitions, retenues, mots d'ordre du mois, R.O.I. ...)

2.2 **Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle**

2.2.1 Niveau pédagogique

- Faire une priorité de l'apprentissage de la langue française et du langage mathématique.
- Privilégier l'oral dès la maternelle (ex : par le biais de jeux de rôles, de dialogues, d'activités théâtrales ...)
- Pratiquer une pédagogie active par le biais de projets au sein des classes, des cycles ou de l'école.
- Privilégier les apprentissages par manipulations (de 2,5 ans à 12 ans).
- Compléter le matériel pédagogique dans les armoires communes, refaire l'inventaire, le publier pour que chacun sache ce qui est disponible dans l'école.
- Développer l'autonomie, proposer des contrats, des fichiers aux enfants.
- Former des groupes de niveaux.
- Organiser des ateliers de lecture et de mathématiques sur les notions de grandeurs et en solides et figures (Degré inférieur - DI) avec les élèves du DASPA (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants) pour soutenir et privilégier l'apprentissage du langage scolaire.
- Soutien dans les classes grâce aux ALE, remédiations, soutiens, personnels D+.
- Apprendre aux enfants à utiliser leur matériel correctement dès la maternelle (tenue des ciseaux, crayons, tenue des cahiers ...)
- Commander le matériel adapté (cahiers sans marges, cahiers à trois lignes ...).
- Promouvoir une évaluation sommative homogène au sein des différentes classes d'une même année, privilégier l'évaluation diagnostique pour encourager la différenciation.

- Faciliter le passage entre le DASPA et la classe « ordinaire » par une prise en charge individualisée et un programme d'intégration spécifique.

En section primaire, encadrer l'enfant en année complémentaire avec l'aide du titulaire, des maîtres d'adaptation, de l'équipe du Centre Psycho-Médico-Social (CPMS) ..., en remédiant aux lacunes constatées en français et/ou en mathématique. Après concertation avec tous les intervenants, aménager l'horaire de l'élève bénéficiant d'une année complémentaire et choisir judicieusement son groupe classe.

2.2.2 Niveau cadre de vie

- Aménager la classe pour un accès aisé au matériel didactique dès la maternelle.
- Aménager les locaux (classes, sanitaires, cour ...) afin de faciliter l'autonomie.
- Organiser la répartition des locaux pour faciliter le travail en cycle.

2.2.3 Niveau communication

- Apprendre aux enfants à appliquer les consignes orales ou écrites.
- Consulter les ordres de services, chercher l'information et la diffuser via courriel.
- Instaurer des rencontres entre 6^e primaire (P6) et 1^{re} secondaire (S1).
- Programmer des concertations pédagogiques pour favoriser la coopération et l'échange de documents informatifs et pédagogiques.
- Définir un axe vertical à développer chaque année :

Ex. 1 : Apprentissage continu de la lecture de la P1 à la P6 et au-delà...

Ex. 2 : Exiger une écriture parfaite (respect du code) avec cahier à 3 lignes (au DI) de la P1 à la P6

Ex. 3 : Manipulations obligatoires et étalons identiques en grandeurs de la P1 à la P6

- Réaliser ensemble le dossier des élèves (« Continuum ») de la 1^{re} maternelle à la P6.
- Diffuser (et actualiser chaque année) un Vadémécum à destination des enseignants.

2.3 Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures

2.3.1 Niveau pédagogique

- Prévoir des sorties pédagogiques, des visites culturelles en lien avec les projets ciblées sur l'interculturalité.
- Recourir aux faits de vie, à l'actualité y compris dans les cours spéciaux (cours philosophiques et cours de néerlandais).

- Donner du sens aux apprentissages en annonçant clairement et de manière adaptée aux élèves l'objectif de l'apprentissage, la compétence recherchée et le « pourquoi » du travail.
- Tenir compte du vécu des primo-arrivants lors des apprentissages (et au besoin, se référer à des éléments de la culture d'origine).
- Visiter des lieux de cultes avec les maîtres de cours philosophiques, favoriser les échanges entre les différents cours organisés.

2.3.2 Niveau cadre de vie

- Sensibiliser les élèves au respect de l'environnement via le tri des déchets, l'achat d'un matériel scolaire écologique et durable, l'économie d'énergie (électricité, eau, chauffage).
- Adapter son comportement en fonction des différentes situations (tram, bus, car, train, école, cours, musée ...)
- Apprendre l'essentiel du code de la route.

2.3.3 Niveau communication

- Découvrir l'autre et l'accepter tel qu'il est.
- Exiger respect et politesse en toute occasion.
- Travailler en collaboration avec les partenaires D+, l'école des devoirs, le CPMS, les logopèdes, les « Jeunesses Musicales », la section couture et autres partenaires culturels.
- Avoir recours à des personnes « ressources » lors des projets.
- Participer à des actions humanitaires, promouvoir la solidarité entre tous.

2.4 Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale

2.4.1 Niveau pédagogique

- Travailler en petits groupes (avec les éducateurs, remédiation, ALE ...)
- Engager une logopède.
- Organiser des remédiations ciblées sans sortir les élèves de la classe.
- Privilégier des activités en psychomotricité relationnelle en engageant une personne de référence.
- Multiplier les activités entre les classes « ordinaires » et le DASPA pour favoriser l'acquisition de la langue.

- DASPA : former davantage les enseignants à prendre en charge les primo-arrivants en se concertant avec d'autres enseignants du réseau qui travaillent sur l'évaluation des élèves et les pratiques pédagogiques au sein de ce dispositif.

2.4.2 Niveau cadre de vie

- Enrichir la bibliothèque et la ludothèque de manière adaptée et ciblée.
- Etablir des liens avec le quartier (maison de jeunes, bibliothèque ...) afin de favoriser les activités parascolaires en langue française.

2.4.3 Niveau communication

- Organiser une réunion par degré en début d'année afin de présenter les objectifs.
- Inviter les parents à suivre des cours de français pour améliorer la communication.
- Trouver des parents-relais qui assureront la traduction et la communication avec ceux qui ne maîtrisent pas le français.
- Former un tout solidaire entre parents et enseignants afin de favoriser la réussite des enfants.
- Impliquer les parents dans la vie de l'école (petit-déjeuner ...)
- Assurer un suivi du travail des enfants via « l'outil » journal de classe (signature, communications ...)
- Organiser des conférences pour les parents données par des intervenants extérieurs dès la maternelle (pédopsychiatre, psychologue ...) sur des sujets précis (le sommeil, la nutrition, la violence ...) à exploiter en amont en classe.
- Organiser des moments privilégiés de rencontres avec les parents (animations dans la classe, expositions, petit-déjeuner, fêtes ...)
- Impliquer les parents dans les projets (apport de matériel, personnes-ressources, savoir-faire ...)
- Programmer une réunion des parents pour faciliter le passage de la 3^e maternelle à la 1^{re} primaire et de la 6^e primaire à la 1^{re} secondaire.
- Instaurer un contact continu avec le CPMS, et les autres acteurs extérieurs à l'école.

3 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

3.1 Possibilités d'études au sein de l'établissement et objectifs poursuivis

Notre établissement réalise les objectifs spécifiques suivants :

Enseignement général : l'objectif principal de l'enseignement général est de permettre à la majorité des élèves l'acquisition de

compétences en vue de la poursuite des études dans l'enseignement supérieur et/ou universitaire, et d'une approche du monde du travail.

Enseignement professionnel : l'objectif principal de l'enseignement professionnel est de permettre à la majorité des élèves l'acquisition de compétences en vue de l'entrée et de l'adaptation dans le monde du travail tout en laissant la possibilité, pour ceux qui le désirent, de suivre une septième année qui pourrait leur ouvrir les portes de l'enseignement supérieur.

Enseignement technique : l'objectif principal de l'enseignement technique est de permettre à la majorité des élèves l'acquisition de compétences en vue de la poursuite des études dans l'enseignement supérieur ou de l'entrée et de l'adaptation dans le monde du travail.

3.2 L'offre d'enseignement à l'Athénée Royal de Bruxelles 2

Premier degré : - 1^{re} et 2^e différenciée
- 1^{re} et 2^e année commune
- 2^e année complémentaire

Enseignement général : - Sciences (2^e et 3^e degrés)
- Sciences économiques (2^e et 3^e degrés)

Enseignement professionnel : - Service sociaux (2^e degré)
- Auxiliaire administratif et d'accueil (3^e degré)
- 7PB Complément en accueil

Enseignement technique : - Technique sciences (2^e degré)
- Technique sociale et d'animation (2^e degré)
- Secrétariat-tourisme (2^e degré)
- Bioesthétique (2^e degré)
- Nursing (3^e degré)
- Assistant pharmaceutico-technique (3^e degré)
- Technicien de bureau (3^e degré)
- Agent d'éducation (3^e degré)
- Esthéticien (3^e degré)

3.3 Objectifs généraux

Grâce à un équipement moderne, notre Athénée centenaire - qui perpétue la qualité de son enseignement grâce à une pédagogie exigeante - a décidé de placer les nouvelles technologies au cœur des apprentissages. Parallèlement, il veille tout particulièrement à défendre l'esprit humaniste et les valeurs démocratiques tout en valorisant la confiance en soi et le sens des responsabilités. Ce qui permet à l'équipe pédagogique au sens large d'assurer à tous ses élèves des chances égales d'émancipation sociale et professionnelle.

3.4 Mettre en œuvre des démarches pour assurer la réussite de chacun

3.4.1 Au premier degré

3.4.1.1 Accueil des élèves de sixième primaire

L'Athénée comprend une école fondamentale annexée et entretient des relations privilégiées avec les écoles primaires voisines afin d'aider les enfants à mieux trouver leur place dans notre établissement et à faciliter la transition entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

À cette fin, une coordination primaire-secondaire est mise en place en vue de créer une synergie forte entre, principalement, les deux dernières étapes du continuum pédagogique et, accessoirement, avec les deux premières étapes dudit continuum. Pratiquement, cela se traduit par une série d'initiatives dont une liste non exhaustive est présentée ci-dessous...

Une journée de cours à l'Athénée est organisée dans le courant du mois de mai au bénéfice des élèves de 6^e primaire. Elle leur permet de s'initier aux méthodes de l'enseignement secondaire et de faire connaissance avec les professeurs. Les instituteurs/trices qui accompagnent leurs élèves peuvent rencontrer les professeurs du secondaire afin d'échanger leurs pratiques, leurs référentiels ...

Sur ce dernier point, une attention toute particulière est portée à la réalisation de référentiels pédagogiques et méthodologiques communs.

Une séance d'information est également programmée pour les parents de ces élèves. C'est là l'occasion de préciser la philosophie du projet de la section secondaire, de présenter la grille de cours de première année ainsi que les nombreuses filières d'enseignement proposées.

3.4.1.2 Accueil des élèves de première année

Durant les deux premiers jours de septembre, en dehors de la présence d'élèves des autres niveaux d'études, les professeurs, en particulier ceux de 1^{re} année, organisent des activités d'insertion, culturelles et sportives. Ces activités se déroulent au sein de l'établissement et ses alentours.

Durant ces deux journées, les professeurs qui encadrent les nouveaux élèves axent principalement l'information sur le mode d'emploi du journal de classe, l'utilité d'acquiescer une méthode de travail en proposant quelques pistes, sur l'importance de tenir ses documents en ordre, sur le règlement d'ordre intérieur ... Chaque élève reçoit le « Fascicule de l'élève » ou le « Guide du routard de l'A.R. de Bruxelles 2 ». Remis à jour régulièrement, il lui servira de repères. Enfin, pour consolider les premiers liens, une journée sportive est organisée. Nous mettons un point d'honneur à ce que chaque élève inscrit se sente bien dès son arrivée sur le site du secondaire.

En début d'année scolaire, un petit déjeuner biologique et convivial est offert aux élèves ainsi qu'à leurs parents en vue de les initier à une alimentation saine, variée et équilibrée. En outre, cette activité leur permet également de rencontrer les professeurs et de prendre connaissance des possibilités d'études et de leurs finalités.

Un nouvel horaire est mis sur pied chaque année au mois d'août afin que tous puissent travailler dans les meilleures conditions dès les premiers jours de septembre. Celui-ci est adapté en fonction de la taille des futures classes afin de pouvoir assurer au mieux tous les cours, dès les premiers jours et éviter au maximum les changements de professeurs surtout au niveau des élèves de 1^{re} commune.

Dans le courant du mois de septembre, M. le Proviseur se rend dans chaque classe de 1^{re} année pour expliquer le R.O.I, répondre aux questions des enfants et écouter leurs préoccupations.

Au terme du premier mois de scolarité des élèves de première, la Direction rencontre les parents et les enfants pour une réunion d'évaluation.

3.4.1.3 Les modalités et l'organisation du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire en trois ans

Chaque élève du 1^{er} degré, en plus de son bulletin, dispose en fin d'année scolaire d'un rapport de compétences synthétisant les compétences qui devront être acquises par la suite. Ce rapport de compétences est complété par chaque titulaire des cours et servira de base pour les professeurs de l'année suivante, qui le complèteront à leur tour. De cette manière, le professeur comme l'élève peuvent mettre tout en œuvre pour acquérir les compétences indispensables à l'obtention du CE1D².

En fonction de ce rapport de compétences, l'élève est orienté vers les cours de renforcement ou vers les années complémentaires.

Les élèves qui éprouvent des difficultés sont répartis dans toutes les classes sauf les élèves de 2^e complémentaire qui suivent une grille particulière axée sur les compétences en langue maternelle, en mathématiques et en langues modernes leur permettant d'obtenir dans les meilleures conditions leur CE1D. Quelle que soit la classe, une attention toute particulière est portée sur la mise en place d'une méthode de travail efficace afin d'offrir à chacun les meilleures chances de poursuivre positivement son cursus scolaire. Un plan individuel des apprentissages (PIA) est rédigé en début d'année scolaire afin de déceler les problèmes de chaque élève et en faciliter la remédiation.

3.4.1.4 Démarches mises en œuvre pour assurer la réussite des élèves en difficulté et le soutien qui leur est accordé

Les classes du premier degré sont peu peuplées et n'excèdent pas 20 élèves en première année afin de permettre une plus grande individualisation de l'enseignement.

Utilisation de différentes méthodes d'apprentissage : évaluation formative, auto-évaluation, portfolio, P.I.A., pédagogie différenciée, travail en groupe, travail avec les pairs, tutorat ...

Dans la mesure du possible, les cours généraux (français, mathématique, néerlandais) se donnent en matinée, plus propice à l'activité intellectuelle. Pour faciliter l'intégration des enfants, l'encadrement pédagogique au premier degré est renforcé. Les horaires et les

² Certificat attestant de la réussite du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire.

heures de remédiation sont organisés de telle manière que les enfants puissent disposer de temps de repos tout en évitant les heures d'étude durant la semaine.

En réponse aux exigences pédagogiques, les professeurs ont à leur disposition un matériel didactique lié aux disciplines enseignées ainsi qu'un équipement informatique ou multimédia approprié (ordinateurs, projecteurs data, TBI, télévisions).

Des cours de remédiation en français (1h. /sem.), en mathématique (1h. /sem.) et en néerlandais (1h. /sem.) hors formation commune et activités complémentaires, sont proposés aux élèves en guise de politique préventive à d'éventuels décrochages et risques d'échecs. Chaque enseignant aura le souci d'intégrer les différentes stratégies d'apprentissage liées à son cours. Les conseils de guidance (3 fois/an) font l'objet d'un suivi personnalisé à travers un courrier individuel.

Au premier degré commun, les cours de musique et de dessin sont enseignés en alternance par semestre.

En matière d'activités complémentaires, nous avons fait les choix suivants :

- réorienter notre politique vers la pratique informatique dans le but de permettre à nos étudiants d'obtenir le « Passeport TIC » qui offrira une plus-value non négligeable à leur parcours scolaire futur ;
- orienter les élèves vers deux heures d'activités complémentaires en français ou en mathématique, compte tenu des lacunes constatées.

D'autre part, afin que chaque élève du 1^{er} degré puisse aborder la session d'examens le plus sereinement possible, des révisions spécifiques sont prévues pour les cours donnant lieu à un examen et une étude dirigée est prévue les après-midis des examens sauf le mercredi. Ces révisions et ces études dirigées portent sur la méthode de travail, sur la réalisation de synthèses ...

3.4.2 Dans l'enseignement général

Afin de permettre aux étudiants de profiter d'un enseignement de qualité tout en valorisant leur investissement personnel, mise à disposition d'un matériel pédagogique en totale adéquation avec les réalités technologiques de notre époque (TBI, projecteurs, ordinateurs individuels, laboratoires dédiés).

Échanges avec les sections techniques et professionnelles afin de créer une dynamique positive vierge de tout préjugé à propos des sections qualifiantes par le biais de rencontres à thématiques spécifiques.

3.4.2.1 *Démarches mises en œuvre pour assurer la réussite des élèves en difficulté et le soutien qui leur est accordé*

Au deuxième degré : mise en place d'une structure DAS³ visant à diminuer les lacunes rencontrées par nos élèves.

³ Dispositif d'accrochage scolaire: séances de remédiation personnalisées, aide aux devoirs(...) Ces heures sont assurées en dehors des périodes de cours habituelles.

Au troisième degré : mise en place d'un « tutorat » avec l'Université Libre de Bruxelles visant à diminuer les lacunes rencontrées par nos élèves.

3.4.3 Dans l'enseignement qualifiant (technique et professionnel)

3.4.3.1 *Au deuxième degré*

Partant du principe que « par son attitude, nul ne peut empêcher les autres de s'intéresser aux cours », l'équipe éducative et pédagogique a décidé d'être particulièrement attentive aux compétences nécessaires (avoir son matériel, sa tenue, ne pas interrompre le professeur, maîtriser son langage et son attitude, respecter le matériel mis à disposition ...) pour acquérir les compétences disciplinaires.

Ouverture des sections qualifiantes sur le monde du travail par l'organisation de rencontres formelles et/ou informelles avec des acteurs représentatifs des entreprises, organisations et associations en rapport avec nos options.

3.4.3.1.1 Démarches mises en œuvre pour assurer la réussite des élèves en difficulté et le soutien qui leur est accordé

Mise en place d'une structure DAS visant à diminuer les lacunes rencontrées par nos élèves.

3.4.3.2 *Au troisième degré*

Une coordination dynamique est assurée entre les cours généraux, les cours techniques et les cours de pratique professionnelle. Dans le respect des référentiels, les cours généraux sont au service des cours d'option.

3.4.3.2.1 Stages en entreprise

Afin de créer des liens avec le monde du travail, des stages d'insertion professionnelle sont organisés dans le but d'amener nos élèves des sections techniques et professionnelles du 3^e degré à s'approprier les savoirs et à acquérir les compétences nécessaires à un apprentissage actif de la vie économique, sociale et culturelle.

Tous ces stages en entreprise font partie intégrante du cursus des élèves de ces sections, conformément aux décisions consensuelles internes et partant du Projet d'établissement. Ils sont dès lors obligatoires, entrent dans le processus qualifiant de l'élève et, de ce fait, dans l'évaluation de fin d'année.

L'Athénée Royal de Bruxelles 2 n'organise pas de stages d'observation, mais uniquement des stages dits de formation. Ils se présentent en bloc ou en journées réparties tout au long de l'année scolaire. Le choix du bloc ou de l'étalement est dicté par la spécificité de la formation.

Afin de permettre un traitement équitable de l'ensemble des étudiants tant au niveau des cours généraux, techniques et de pratiques professionnelles ainsi que des stages, un travail profond d'uniformisation a été effectué :

- lorsqu'ils se présentent en bloc, organisation parallèle et commune dans le temps des périodes de stages en entreprise ;
- organisation précise du suivi et de l'encadrement des stages en entreprise.

Dans ce but, les différentes équipes pédagogiques participent à des réunions de concertation afin de :

- dès le début de la période de stage, d'élaborer un planning de visites en entreprise et un planning d'occupation des professeurs durant cette période ;
- de communiquer rapidement, à la direction et au coordinateur pédagogique, les documents administratifs et tous faits susceptibles d'avoir un impact sur le parcours scolaire de l'élève.

Les élèves sont accompagnés dans une recherche de stage correspondant à leurs affinités et à leur formation. L'élaboration d'un échéancier permet à chaque élève de finaliser la signature de sa convention.

3.4.3.2.2 Épreuves de qualification

Certification par unité (CPU)

Seuls les élèves qui suivent la formation « Esthéticien/Esthéticienne » sont concernés. Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- proposer une autre organisation de l'enseignement qualifiant qui soit fondée sur la culture de la « valorisation des acquis » plutôt que sur la culture de la « sanction des échecs » et donc qui lutte contre l'échec scolaire en rendant le redoublement inutile ;
- proposer aux jeunes un enseignement plus concret, plus motivant, où ils peuvent mieux percevoir les objectifs à moyen et à long terme, où ils peuvent mieux s'investir, où ils peuvent maîtriser leur parcours scolaire ;
- proposer une structure d'enseignement à la fois plus exigeante dans ses finalités et plus souple dans son organisation, de manière notamment à pouvoir s'ajuster plus rapidement aux évolutions des techniques et des compétences. L'exigence sera plus grande, car il s'agira de réussir chaque unité ;
- attirer vers l'enseignement qualifiant davantage de jeunes en leur proposant des parcours mieux adaptés et plus valorisants pour eux-mêmes ;
- proposer une structure compatible avec les objectifs d'éducation et formation tout au long de la vie via notamment la mise en place du Cadre Européen des Certifications et du système européen de crédit d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET).

Dès le début de l'année :

- le coordinateur pédagogique réunit l'ensemble de l'équipe pédagogique afin d'élaborer le Plan de Mise en Œuvre (PMO) ;
- la planification des épreuves est communiquée aux élèves ;
- un dossier d'apprentissage, régulièrement mis à jour, accompagne ces derniers tout au long de leur formation.

Schéma de passation des épreuves de qualification

Pour toutes les autres Options de Base Groupées, les élèves sont confrontés à une situation d'intégration, ou épreuve intégrée, qui doit être réalisée en tenant compte des compétences à maîtriser dans les différents cours de l'Option de Base Groupée. Celle-ci peut également reprendre certaines compétences relevant des cours généraux ou des cours spéciaux intervenant directement dans le métier concerné.

Cette situation sera définie par un scénario qui imposera à l'élève, au moyen de consignes, la réalisation d'une production et/ou d'une prestation dans un contexte professionnel significatif, dans des conditions matérielles précises et dans un temps déterminé.

Les épreuves intermédiaires, toutes certificatives, seront organisées tout au long de la formation au 3^e degré (5^e – 6^e) Technique de Qualification et Professionnel. L'épreuve finale, ou épreuve intégrée de qualification, aura lieu en fin de 6^e année.

Agent d'éducation : - 1^{re} épreuve intermédiaire en 5^e année (décembre)
- 2^e épreuve intermédiaire en 5^e année (juin)
- 3^e épreuve intermédiaire en 6^e année (décembre)
- épreuve intégrée (finale) de qualification en 6^e année (juin)

Assistant pharmaceutico-technique : - 1^{re} épreuve intermédiaire en 5^e année (décembre)
- 2^e épreuve intermédiaire en 5^e année (juin)
- 3^e épreuve intermédiaire en 6^e année (décembre)
- épreuve intégrée (finale) de qualification en 6^e année (juin)

Auxiliaire administratif et d'accueil : - 1^{re} épreuve intermédiaire en 5^e année (décembre)
- 2^e épreuve intermédiaire en 5^e année (juin)
- 3^e épreuve intermédiaire en 6^e année (décembre)
- épreuve intégrée (finale) de qualification en 6^e année (juin)

Technicien de bureau : - 1^{re} épreuve intermédiaire en 5^e année (décembre)
- 2^e épreuve intermédiaire en 5^e année (février/mars)
- 3^e épreuve intermédiaire en 5^e année (juin)
- 4^e épreuve intermédiaire en 6^e année (décembre)
- 5^e épreuve intermédiaire en 6^e année (février/mars)
- épreuve intégrée (finale) de qualification en 6^e année (juin)

Dans toutes les sections concernées, l'épreuve intégrée (finale) de qualification présentera plusieurs volets :

- une épreuve à caractère « technico-pratique » ;
- la réalisation d'un dossier ;
- la défense orale de ce dossier devant un jury composé de professeurs et de personnes extérieures à l'établissement choisies dans les milieux professionnels directement en rapport avec les compétences à exercer par l'élève.

Appréciation des épreuves de qualification

Pour être évalué dans les cours de l'option groupée, l'élève doit nécessairement passer par le dispositif lié aux épreuves de qualification. Celles-ci remplacent, en tout ou en partie, les examens disciplinaires de l'Option de Base Groupée.

Pour obtenir le certificat de qualification, il sera indispensable pour l'élève de réussir les épreuves de qualification liées à l'OBG (option de base groupée).

L'évaluation portera sur l'ensemble du processus et elle tiendra compte :

- des épreuves intermédiaires organisées durant le cycle ;
- de l'épreuve intégrée de qualification ;
- du dossier ;
- des évaluations des stages en entreprise ;
- de la défense orale ;
- de l'attitude de l'élève face au travail.

Portfolio

Tout au long de sa formation, l'élève constitue son portfolio : c'est sa responsabilité personnelle et exclusive. Ce document peut notamment contenir :

- les productions personnelles (copies) de l'élève dans le cadre des cours de l'option qu'il suit; ce sont entre autres ses interrogations, ses travaux de recherches, les bilans de ses stages;
- les résultats des évaluations des différentes épreuves intermédiaires de qualification ;
- tout document que l'élève juge utile afin d'illustrer la progression de ses apprentissages.

Une structure commune pour les portfolios des différentes sections organisées à l'Athénée Royal de Bruxelles 2 a été élaborée.

Le jour de l'épreuve finale orale de qualification, l'élève tient son portfolio à disposition du jury qui peut le consulter afin de conforter sa décision d'octroi ou non du certificat de qualification.

3.4.3.2.3 Démarches mises en œuvre pour assurer la réussite des élèves en difficulté et le soutien qui leur est accordé

Tenant compte des problèmes rencontrés lors de chaque épreuve intermédiaire de qualification (EAC) ou de chaque unité d'acquis d'apprentissage (CPU), une phase de remédiation est mise en place après chaque module.

La mise en place d'un « tutorat » avec l'Université Libre de Bruxelles (Schola) vise également à diminuer les lacunes rencontrées par nos élèves.

3.4.4 Pour tous les degrés

3.4.4.1 *Mesures mises en œuvre pour l'orientation des élèves*

La première étape de l'orientation a lieu lors de l'inscription de l'élève à l'Athénée après un entretien avec l'élève et la famille. Ainsi, les conditions générales de vie et d'étude à l'Athénée, ainsi que les perspectives d'orientation de l'élève, (dans le choix des activités, de la forme d'enseignement, de l'option ou de la section) sont abordées.

Pratiquement, à l'entrée de chaque degré, la première semaine de cours est consacrée à la réalisation de tests visant à identifier les connaissances globales des étudiants et offrir un éclairage effectif quant aux compétences réellement maîtrisées par les étudiants. Ces résultats sont rapportés au conseil de guidance et aux personnes intéressées.

Dans le courant de l'année, des réunions d'information sur les études sont organisées pour présenter les grilles horaires de l'année suivante aux parents et aux élèves de 2^e et de 4^e en présence des professeurs et de l'équipe du CPMS. Dans le courant du mois de mai, des documents invitant les parents à choisir l'option de leur enfant sont distribués. Les Conseils de classe, tenant compte des souhaits des élèves et des parents, pourront prendre leurs décisions en connaissance de cause et orienter valablement l'élève.

Tout au long de l'année, les étudiants et leur famille peuvent consulter notre médiateur qui, dans le cadre de ses fonctions, offre une analyse plus « neutre » en ce qu'il ne dépend en rien de la structure hiérarchique de l'établissement.

Une journée de sensibilisation aux filières techniques et professionnelles est organisée pour les classes de 2^e année. Ces classes sont prises en charge par des élèves du 3^e degré de l'enseignement qualifiant et participent à des activités spécifiques.

L'Athénée programme, en collaboration avec le centre PMS, une information sur les études supérieures et leurs débouchés, ainsi que sur les professions qui peuvent s'offrir aux élèves que l'école qualifie dans ses différentes sections. Les moyens suivants sont mis en œuvre : réunion avec le préfet ou son représentant, documentations spécialisées fournies aux élèves, visite d'entreprise et de salons, séances d'information et de réflexion réalisées par le CPMS. Des ateliers d'informations sur les études supérieures et sur le monde du travail sont assurés par des représentants de l'ULB, des Hautes Écoles et des représentants de divers secteurs du monde de l'emploi au sein de l'établissement.

En outre, d'anciens élèves de l'Athénée provenant de nos différentes sections viennent témoigner de leur expérience dans les études supérieures et contribuent ainsi à favoriser un choix positif auprès de nos terminales.

3.4.4.2 Le Centre Psycho-Médico-Social (CPMS)

L'Athénée accueille ponctuellement au sein de ses murs l'équipe du CPMS. L'équipe éducative n'hésite pas à faire appel au personnel du Centre dès que cela s'avère nécessaire ou à la demande de l'élève ou de ses parents.

Nous désirons continuer et prolonger les contacts avec le Centre. Ce dernier étant installé en face de l'établissement, il peut recevoir l'élève en vue de lui fournir des conseils sur son orientation. D'ailleurs, le CPMS est associé aux différentes présentations des grilles, aux réunions des parents, etc.

De plus, le CPMS intervient pour résoudre préventivement bien des problèmes qui auraient pu déboucher sur des décrochages scolaires ou sur des actes de violence.

3.4.4.3 La Médiation scolaire

Le service de médiation scolaire est placé sous l'autorité de la Direction générale de l'enseignement obligatoire de la Fédération Wallonie - Bruxelles, et est en cela totalement indépendant de l'école.

Il peut être contacté pour tout différend touchant aux relations et aux situations scolaires (malentendus, réclamations, tensions, conflits, sentiments d'être lésé ou mal compris, impasses ...).

Il tente de rapprocher les points de vue et aide à la recherche de solutions alternatives dans les situations difficiles ou bloquées. Il favorise la rencontre, le climat relationnel et la confiance entre les jeunes et leur famille d'une part, et l'école d'autre part. Le médiateur est soumis au secret professionnel.

Par ailleurs, chacun conserve à tout moment la possibilité d'accepter ou de se retirer du processus de médiation et son usage est bien entendu totalement gratuit.

3.4.4.4 Contrat et/ou règlement de travail pour chaque cours

En début d'année, chaque étudiant reçoit un « contrat et/ou règlement de travail » qui précise les objectifs du cours, les moyens et critères d'évaluation, les performances attendues, les stages et les qualifications.

3.4.4.5 Responsabiliser les élèves dans les actes de la vie quotidienne

L'équipe pédagogique au sens large sensibilise les élèves à la propreté des locaux, des couloirs, des cours de récréation, au respect du matériel, aux tris et collectes sélectives des déchets. Elle s'engage dans le tri sélectif, notamment par la récolte des papiers au sein de chaque classe, par le tri sélectif des matières ...

Les professeurs d'éducation familiale et sociale ainsi que les professeurs de sciences se chargent d'une éducation dans le domaine de l'environnement.

Grâce à des activités organisées dans le cadre du cours d'éducation physique, les élèves du premier degré sont sensibilisés à l'utilisation écologique du vélo en ville.

Le professeur n'étant plus et ne pouvant plus être le seul détenteur du savoir, il entraîne les élèves à l'utilisation des logiciels, moteurs de recherche et des liens hypertextes leur permettant de rassembler très rapidement une information importante, multiple, approfondie et internationale et les accompagne ainsi dans la construction de leurs savoirs. Le professeur veille également à ce que l'élève prenne conscience que tous les documents sortis d'internet ne sont pas forcément fiables. Les élèves sont sensibilisés à une utilisation prudente d'internet.

L'ensemble de l'équipe pédagogique sensibilise les élèves aux dangers de la « malbouffe », du tabagisme et de la drogue.

3.4.4.6 Favoriser l'accueil ou l'intégration d'élèves à besoins spécifiques et/ou issus de l'enseignement spécialisé

Les mesures suivantes sont mises en place:

- collaboration avec l'établissement spécialisé ;
- collaboration avec le responsable de l'enfant par le biais d'un dossier d'information ;
- formation de l'équipe éducative ;
- éducation à la tolérance par une journée de sensibilisation aux handicaps, par la mise en place d'un système de sanctions constructives ;
- responsabilisation de l'élève : l'élève accueilli est le premier acteur de ses progrès, de son apprentissage. Il devra s'engager à fournir les efforts nécessaires pour surmonter ses difficultés ;
- soutien de l'élève par un professeur-ressource, chargé de parrainer l'enfant, le soutenir, l'écouter, lui donner confiance en lui, le conseiller.

L'équipe pédagogique travaille à l'épanouissement général de l'élève en tenant compte de ses problèmes. Elle procède à une évaluation régulière basée sur l'évolution personnelle de l'élève avec des exigences adaptées au niveau de chacun et met en place des moyens pédagogiques pour permettre à chaque élève d'évoluer au sein de la classe, de progresser à son rythme, d'apprendre à travailler en groupe (titulariat) et en individuel (contrats) et à se responsabiliser.

Dans ce projet d'accueil et de respect, l'Athénée Royal de Bruxelles 2 jouera son rôle d'éducation à la tolérance, à la citoyenneté et à l'ouverture sur l'autre.

3.5 Créer un contexte d'apprentissage favorable pour l'acquisition des savoirs et des compétences

3.5.1 Au niveau des étudiants

3.5.1.1 Solliciter les expériences personnelles de chaque élève

Par la mise en place de groupes de discussion en classe et la pratique d'une démarche pédagogique inductive; ce qui permet l'enrichissement de l'expérience globale du groupe classe.

3.5.1.2 Accorder une place importante...

- au sport à l'école :
 - initiation au ski de fond, au ski alpin, au parapente, au mur d'escalade, au patinage, au vélo et à des activités nautiques diverses ;
 - cours de natation obligatoire pour les élèves des premier et deuxième degrés ;
 - organisation de rencontres sportives entre élèves et professeurs ;
 - organisation de rencontres sportives inter-écoles ;
- aux activités théâtrales :
 - sorties pédagogiques au théâtre et à l'opéra ;
- aux activités à caractère scientifique :
 - au 3^e degré de l'enseignement général : intégration d'une période d'activité complémentaire consacrée à l'étude de la physique dans la grille-horaire de tous les élèves de l'option « Sciences » ;
 - visite du musée des sciences naturelles de Bruxelles et de Liège (aquarium) par les élèves de 3G ;
 - participation active aux expositions thématiques de l'ULB et de l'ULg ;
 - conférences sur différentes thématiques en lien avec l'éducation à la santé ;
- aux activités relevant du cours de sciences économiques :
 - visite du Palais de Justice ;
 - visite du musée de la Banque Nationale ;
 - visite de la Bourse ;

- aux activités relevant du cours de secrétariat-bureautique :
 - concours de vitesse dactylographique ;
 - lors d'événements (réunion des parents, journées « portes ouvertes » ...) accueil des visiteurs par les élèves ;

3.5.1.3 *Donner un sens aux apprentissages*

L'équipe pédagogique est attentive à faire apparaître la relation étroite entre les matières et leurs applications dans la vie active, à utiliser des compétences acquises pour réaliser des projets concrets (SIEP, opération "grands froids", bourse européenne « Da Vinci/Erasmus+ », rencontres et échanges avec les commerçants locaux ...)

3.5.1.4 *Dans les sections techniques et professionnelles, créer des situations de travail qui répondent aux contraintes de la vie professionnelle*

Par exemple:

- rédiger des devis pour les clients,
- exécuter des travaux réels et/ou des prestations pour des particuliers,
- respecter les critères de qualité,
- respecter les délais.

Ces différentes tâches sont réalisées aussi bien au profit d'intervenants extérieurs qu'au profit de l'établissement.

3.5.2 *Au niveau des enseignants*

3.5.2.1 *Lutter contre l'absentéisme scolaire*

Les professeurs et le personnel auxiliaire d'éducation sont toujours attentifs à la présence des élèves. L'école envoie des SMS (système ISIS) aux parents pour les avertir d'une absence injustifiée. Les éducateurs assurent un suivi téléphonique journalier.

Le CPMS et/ou le médiateur accueille(nt) et accompagne(nt) les familles en difficulté afin de les conseiller.

L'école collabore également avec la section « jeunesse » de la police locale, le SAJ et le SPJ.

3.5.2.2 *Accorder une place importante...*

- aux équipements pédagogiques :
 - en classe : installation d'un réseau informatique ; installation de tableaux interactifs ; création de nouveaux locaux dédiés sur fonds propres (esthétique, chimie, pharmacie ...) utilisation du logiciel ISIS en classe ;

- à la salle des professeurs :
 - matériel informatique performant, en réseau et en nombre suffisant pour permettre tout type de réalisation pédagogique au sein même de l'établissement ;
 - ligne d'impression couleur professionnelle pour laquelle les professeurs ont bénéficié d'une formation ;
 - écran multimédia (affichage d'informations pratiques, des collègues absents, des sorties pédagogiques ...) ;
 - espace d'échanges et de détente moderne et confortable.

3.5.2.3 Favoriser la formation en cours de carrière des enseignants et des éducateurs

Les enseignants sont invités à rédiger annuellement un Plan de formation individuel.

L'école collabore avec l'IFC dans le cadre de formations inter réseaux, notamment par l'organisation de deux journées consécutives, deux années sur trois. Elle organise également des séances de formation réseau in situ, en collaboration avec le CAF ou les conseillers pédagogiques.

Les formations s'articulent :

- **PRIORITAIREMENT** autour de la pédagogie par compétences, la pédagogie différenciée, l'évaluation formative et certificative des compétences et la pratique des NTIC, et les formations axées sur le « bien-être » ;
- **ACCESSOIREMENT**, sur les thématiques secondaires.

Pour maintenir un niveau de correspondance aux réalités professionnelles du métier, les professeurs sont invités à participer à diverses formations propres aux domaines qui les concernent indépendamment des formations pédagogiques organisées par les différents opérateurs de formation agréés.

En règle générale, tous les professeurs, toutes branches confondues, aident leurs jeunes collègues et veillent à harmoniser les cours à chaque niveau.

Les nouveaux collègues sont accueillis par le chef d'établissement ou son délégué qui leur présente le projet d'établissement ainsi que les spécificités de l'école. Ils sont ensuite mis en relation avec leur « parrain/marraine », c'est-à-dire le professeur chargé de l'accompagnement des nouveaux collègues à l'Athénée Royal de Bruxelles 2.

Les « nouveaux venus » sont invités à s'exprimer sur les éventuelles difficultés d'adaptation au sein de notre école. Le chef d'établissement, le proviseur, le parrain/la marraine, le coordinateur pédagogique y seront attentifs.

Un « vade-mecum de l'enseignant » est mis à la disposition des jeunes professeurs : celui-ci leur permet de trouver leurs repères dans l'établissement, d'être informés des démarches administratives et pédagogiques à accomplir, d'être au fait des pratiques

spécifiques de l'école et d'appréhender toutes les facettes de la vie quotidienne de l'Athénée.

Les renseignements plus spécifiques sont fournis par le coordinateur pédagogique aux professeurs de cours techniques et de pratique professionnelle.

Pour aider les enseignants en difficulté face à de nouveaux cours ou par l'approche par compétences, l'école fait appel à des spécialistes chargés de guider et de conseiller comme les formateurs du Centre d'autoformation (CAF), l'asbl Formation en cours de carrière (FCC), l'Institut de Formation en cours de Carrière (IFC) et les conseillers pédagogiques.

3.6 Vivre ensemble, se connaître mutuellement, découvrir les contextes (famille – école), les différentes cultures

3.6.1 Inviter les parents à s'impliquer dans la vie de l'école

Des réunions de parents sont organisées trois fois par an: rencontre avec la Direction, les enseignants et les éducateurs.

L'Athénée organise des séances d'information sur l'orientation des élèves et un petit déjeuner d'accueil des nouveaux élèves en 1C.

3.6.2 Associer les parents au processus éducatif

- Par la distribution, en début d'année scolaire, d'un livret expliquant:
 - comment suivre activement les études des enfants,
 - le R.O.I.
 - les orientations,
 - les critères d'évaluation,
 - les moments clés de l'année scolaire.
- Par la création d'un soutien plus personnalisé, par la Direction, les enseignants, les éducateurs, les médiateurs et le PMS, pour les parents dont les enfants sont en décrochage ou en échec scolaire.
- Au premier degré, par la pratique du P.I.A.

3.6.3 Travailler en collaboration avec des partenaires privilégiés

Ainsi, l'Athénée Royal de Bruxelles 2 collabore notamment avec :

- le PMS de Molenbeek,
- les maîtres de stages,
- le planning familial de Laeken,
- le SAJ, le SPJ et la Police de la jeunesse,
- le Service de Police.

3.7 Activités mises en œuvre pour favoriser un climat relationnel propice à l'enseignement

3.7.1 Entre élèves

L'Athénée favorise l'intégration entre les élèves des différents types d'enseignement. De cette manière, nous évitons certains préjugés concernant les différents niveaux d'enseignement.

3.7.2 Entre élèves et professeurs

Une relation de respect est établie entre les élèves de l'Athénée et les professeurs dès le début de l'année scolaire. Corollairement, les professeurs posent leurs exigences en tenant compte des difficultés rencontrées par l'élève. Ces difficultés, qu'elles soient d'apprentissage ou de toute autre nature, trouvent le plus souvent un accueil bienveillant auprès des professeurs ou de la direction. Le cas échéant, l'élève et sa famille sont accompagnés dans la recherche des remédiations à mettre en œuvre (CPMS, Médiation scolaire, Service d'Aide à la Jeunesse ...).

3.7.3 Entre les personnels

Au-delà des collaborations pédagogiques tant verticales qu'horizontales entre les professeurs, on notera avec plaisir le respect mutuel qui règne entre tous les personnels de l'école. Dans ce cadre, on soulignera particulièrement la contribution de tous au maintien d'un climat social positif.

3.8 Conduire les jeunes vers une autonomie responsable

Le jeune doit, progressivement, devenir l'acteur de sa formation, ce qui suppose:

Un contrat pédagogique

Ce contrat précise les droits et les engagements du professeur et de l'élève (enseignement de qualité, respect de la personne, assiduité aux cours, régularité dans le travail, attitude positive ...) ainsi que les objectifs des cours, les critères d'évaluation, les moyens d'évaluation et les performances attendues.

Le respect des rythmes scolaires

Au premier degré, notre Athénée organise une deuxième année complémentaire.

Utilisation de différentes méthodes d'apprentissage : évaluation formative, auto-évaluation, portfolio, P.I.A., pédagogie différenciée, travail en groupes, travail avec les pairs.

Dans certaines sections et/ou certains degrés et/ou pour certains cours, organisation d'examens en juin, mais pas en décembre.

La mise à disposition des élèves d'outils de travail destinés à la recherche personnelle et l'utilisation des NTIC

L'école dispose d'un centre cyber média et d'une bibliothèque.

La formation des élèves dès le premier degré aux méthodes de travail, à la métacognition, à la prise de notes, à l'art de la synthèse et du résumé

Dans la plupart des cours, ces thématiques sont abordées/mises en œuvre avec l'aide des professeurs.

L'organisation d'une délégation de classe



Les étudiants élisent leurs représentants de façon démocratique. Ces derniers se réunissent trois fois par an afin de concrétiser des projets au service de la communauté.

Les étudiants élisent également leurs représentants qui siégeront au Conseil de participation.

4 CONCLUSION

L'Athénée Royal de Bruxelles 2 veille à dispenser un enseignement de qualité basé sur la discipline, le goût pour l'effort et le respect mutuel. Il vise tout particulièrement à amener chaque élève, quelles que soient ses possibilités, à son niveau maximum. Il concilie les nécessaires exigences d'un enseignement tant au niveau de l'épanouissement intellectuel qu'au niveau de l'épanouissement humain des élèves qui lui sont confiés.

Ce projet d'établissement a été élaboré dans le souci d'assurer le meilleur épanouissement de tous nos élèves, dans un esprit de tolérance, d'ouverture et d'exigence de soi. Régulièrement, une évaluation du projet sera réalisée. En fonction des nouvelles propositions, des aménagements seront effectués.

 <p>WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT</p>	<p>"Wallonie-Bruxelles Enseignement" est le réseau d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.</p>
 <p>FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES</p>	<p>La "Fédération Wallonie-Bruxelles" est l'appellation désignant usuellement la "Communauté française" visée à l'article 2 de la constitution.</p>